



RAPPORT D'ACTIVITE 2008

Séance du Conseil d'administration du mercredi 11 mars 2009

Rapport n° 01

Exposé des motifs :

Comme chaque année, le Directeur de l'office de l'eau présente au conseil d'administration le rapport d'activité établi par l'ensemble des services afin d'informer et de permettre un suivi de l'activité réelle des services de l'office de l'eau.

Proposition :

Après avoir entendu la présentation du Directeur de l'office de l'eau Réunion,

Il est proposé :

- De prendre acte du rapport d'activités 2008 ci-annexé

Rapport d'activité 2008 de l'Office de l'eau Réunion

SOMMAIRE

| | | |
|---------|---|----|
| I. | L'ETUDE ET LE SUIVI DES MILIEUX AQUATIQUES ET LITTORAUX, ET DE LEURS USAGES | 3 |
| I.1 | L'eau et les milieux aquatiques..... | 3 |
| I.1.1 | Les réseaux d'observation et de mesure | 3 |
| I.1.2 | Les études | 4 |
| I.1.3 | Les partenariats techniques | 5 |
| I.2 | Les usages de l'eau | 6 |
| I.3 | Le traitement des eaux usées..... | 6 |
| II. | LE CONSEIL ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE, LA FORMATION ET L'INFORMATION..... | 7 |
| II.1 | L'assistance technique..... | 7 |
| II.2. | La formation et l'information | 8 |
| III. | LES AIDES ET LES PARTICIPATIONS FINANCIERES DE L'OFFICE | 9 |
| III.1. | Le programme pluriannuel d'aides 2007-2009 | 9 |
| III.2. | L'attribution de subvention | 11 |
| IV. | LES FONCTIONS SUPPORTS..... | 15 |
| IV.1 | Les ressources humaines | 15 |
| IV.2 | Le budget..... | 15 |
| IV.3 | Les redevances d'usage de l'eau | 17 |
| IV.3.1. | La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau | 18 |
| IV.3.2 | La redevance pour protection du milieu aquatique..... | 19 |
| IV.3.3 | La redevance pour pollutions diffuses | 19 |
| IV.3.4 | Les autres redevances prévues par la Lema | 20 |
| IV.4 | L'organisation de la gouvernance | 20 |
| IV.5 | Le siège de l'Office | 21 |
| IV.6 | Les moyens en informatique et de communication | 22 |
| IV.7 | Les moyens de transport | 22 |
| IV.8 | La commande publique..... | 23 |

I. L'ÉTUDE ET LE SUIVI DES MILIEUX AQUATIQUES ET LITTORAUX, ET DE LEURS USAGES

I.1 L'eau et les milieux aquatiques

I.1.1 Les réseaux d'observation et de mesure

L'Office assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs réseaux d'observation des milieux aquatiques continentaux. Qu'ils concernent les cours d'eau, les plans d'eau ou les nappes, les suivis répondent à des objectifs de connaissance, de bilan et d'information, notamment afin de :

- connaître l'évolution quantitative et qualitative de l'eau,
- détecter d'éventuelle dégradation des milieux,
- contribuer à la mise en œuvre des réglementations européenne et nationale,
- évaluer l'impact sur le milieu naturel des rejets urbains et industriels, des ouvrages, et des pollutions,
- apprécier à long terme l'impact des actions de protection et de restauration des milieux,
- informer l'ensemble des usagers sur la qualité de l'eau et son évolution.

En l'état actuel, les réseaux principaux identifiés au niveau de l'Office sont :

- **un réseau « hydrométrie »**, permettant l'analyse de l'hydrologie des cours d'eau et des étangs,
- **un réseau « piézométrie »**, suivi quantitatif de la ressource en eau souterraine,
- **un réseau « qualité »** des eaux de surface et des eaux souterraines, suivi de la physico chimie générale, des pesticides et des hydrocarbures,
- **un réseau « hydrobiologie »**, suivi des invertébrés des cours d'eau,
- **un réseau « piscicole »**, suivi des peuplements de poissons,
- **un réseau « diatomée »**, suivi des algues microscopiques,
- **un réseau « salinité »**, suivi de la salinité des eaux souterraines.

| Nombre de stations sur : | Hydrométrie | Piézométrie | Qualité | Hydrobiologie | Piscicole | Diatomée | Salinité |
|--------------------------|-------------|-------------|----------------|---------------|-----------|-----------|-----------|
| Cours d'eau | 49 | | 36 | 43 | 29 | 50 | |
| Etang | 3 | | 3 (sur profil) | 3 | | | |
| Eau souterraine | | 131 | 33 | | | | 57 |
| Total | 52 | 131 | 72 | 46 | 29 | 50 | 57 |

En 2008, le service a poursuivi l'optimisation des réseaux de mesures initiée en 2006 et 2007, compte tenu des enjeux de la Directive cadre européenne sur l'eau et de la connaissance patrimoniale du bassin.

La finalité est de disposer d'un suivi sur le long terme permettant de mesurer les effets des conditions naturelles et des activités anthropiques, d'observer les évolutions et tendances et d'identifier les pollutions.

Ainsi, la plupart des stations de crues et les stations usages du réseau « hydrologie » sont arrêtées (suivi des galeries du Bras de Cilaos, du Bras de la Plaine, ou les stations « Dassy » et les restitutions EDF). En contre partie, des nouvelles stations de mesure en continu sont programmées ; l'année 2008 a donc permis d'effectuer les reconnaissances de terrain nécessaires.

Par ailleurs, de nouvelles techniques de mesure (système doppler monté sur catamaran, perche « pyrée ») sont en cours de validation pour améliorer la qualité de la mesure en élargissant la gamme des débits mesurables en rivières et ravines.

L'organisation des missions de terrain répond à un objectif de bilans à pas de temps régulier. Le principe est de réaliser des mesures directes sur site et des prélèvements à des fins d'analyses en laboratoires bénéficiant d'un agrément ministériel et accrédités COFRAC.

L'observation concerne 13 rivières pérennes, 3 étangs (Gol, Saint Paul et Grand Etang), quelques ravines en crues ou à contexte particulier (Ravine de l'Hermitage) et 15 nappes d'eau souterraine dont les 12 nappes stratégiques de l'île.

Au total, plus de 220 paramètres sont régulièrement mesurés à une fréquence de 4, 6 ou 12 fois par an, auxquels s'ajoutent les mesures continues par les sondes installées sur site, ce qui représente près de **100 000 informations** enregistrées en banques de données en 2008.

Enfin, un travail important de préparation des données anciennes (contrôles, standardisation de format, complément de méta données ...) a permis une diffusion via le site Internet de l'Office de l'eau de suivis qualitatifs effectués depuis 1995.

I.1.2 Les études

L'Office pilote la conduite d'études dont les résultats concourent à la proposition de stratégies ou de programmes d'actions : modélisations, études de compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques, études sur les usages de l'eau ou les technologies associées. A cet effet, on peut noter le partenariat développé dans le cadre de programmes de recherche et développement sur les thématiques suivantes :

- La conception des outils de bio évaluation de la qualité écologique des rivières de l'île avec le CNRS, le CEMAGREF et ASCONIT,
- La définition d'un réseau de suivi des eaux d'émergence avec le BRGM,
- La simulation numérique de l'impact sur les ressources des besoins en eau dans la micro région sud avec le BRGM,
- La pertinence de la méthodologie d'imagerie électrique haute résolution des aquifères côtiers en milieu volcanique pour caractériser le biseau salé avec le BRGM,

- L'identification des modalités d'exploitation des ressources en eaux souterraines du domaine d'altitude de l'Est avec le BRGM,
- La mise au point d'un projet d'analyse fonctionnelle des signaux piézométriques sur le secteur nord-est en partenariat avec le BRGM.

On peut également retenir les études suivantes :

- La simulation de l'évolution de la salinité induite par l'exploitation des nappes du Gol – Cocos à partir des ouvrages du périmètre irrigué du Bras de Cilaos
- La définition d'un cahier des charges en vue d'actualisation d'un modèle mathématique d'évaluation des impacts des usages sur la ressource en eaux souterraines du cône alluvial de la Rivière des Galets,
- L'analyse des impacts potentiels de l'Irrigation du Littoral Ouest sur les ressources en eau des secteurs nord et est.

I.1.3 Les partenariats techniques

De par ses missions et ses compétences, l'Office participe aux groupes de travail et de réflexion qui contribuent à la connaissance des milieux aquatiques :

- la définition du réseau de surveillance de l'état des eaux sur le bassin (choix des masses d'eau, type de paramètres à suivre, évaluation financière) dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DIREN),
- la datation des eaux par des méthodes isotopiques (Université de la Réunion et le laboratoire du National Isotope Center de Nouvelle Zélande)
- La participation au groupe d'évaluation environnementale du transfert des eaux d'Est en Ouest,
- Le comité technique Nitrates et phytosanitaires du Groupe régional sur les produits phytosanitaires,
- Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires (CODERST),
- Le groupe d'étude sur le puits de la Ravine à Marquet,
- Le Comité Sécheresse,
- La commission consultative de l'eau du Tampon,
- Le comité consultatif de la réserve nationale marine de La Réunion,
- Le groupe de travail sur la problématique de la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration du GRAND PRADO,
- Les groupes thématiques pour l'élaboration du SAGE Est,
- Les groupes de travail et de concertation en vue de l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),

L'Office contribue également à la révision du SDAGE, notamment en finançant le marché de communication et en mettant en œuvre le portail Internet relatifs à la consultation du public. L'Office a créé et héberge le site de la consultation ; cet outil permet de répondre en ligne au questionnaire.

I.2 Les usages de l'eau

Sur les bases du **réseau de connaissance des usages de l'eau et de l'assainissement** initié en 2007, l'Office a poursuivi l'actualisation des documents d'orientation et de gestion dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement : les rapports annuels d'activité, la tarification en vigueur, les schémas directeurs d'eau potable et d'eaux usées, la programmation d'amélioration de performance des réseaux, le plan de zonage des assainissements collectif et individuel, les bilans d'autosurveillance et d'exploitation des stations d'épuration, les arrêtés préfectoraux d'autorisation de rejet.

L'Office a participé à plusieurs instances de réflexion, telles que :

- l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les Installations classées pour la protection de l'environnement (Dire, Daf, Diren, Adir).
- la révision des plans des déchets (Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux, Plan Régional d'Elimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés).

I.3 Le traitement des eaux usées

En 2008, l'accent a été porté sur l'activité de diagnostic de fonctionnement des stations d'épuration. Dans ce cadre, 9 bilans de fonctionnement sur 24 heures ont permis de mesurer les charges polluantes reçues sur les ouvrages, apprécier les taux d'épuration, conseiller les exploitants sur les procédés de traitement.

Le diagnostic consiste au minimum en :

- L'enregistrement des débits transitant sur la station,
- Le prélèvement des effluents à l'entrée et à la sortie de l'ouvrage d'épuration et la réalisation d'échantillons représentatifs des volumes traités,
- L'analyse des paramètres essentiels de suivi (DCO, DBO5, MES, NTK, NGL, NO2, NO3, NH4, Ptotal, pH) sur chaque échantillon moyen journalier

Compte tenu d'une possibilité de valorisation agronomique des boues de station d'épuration (épandage ou co-compostage déchet vert), la caractérisation des résidus d'épuration s'est portée sur les teneurs en éléments traces métalliques (ETM), organiques (ETO), matières sèches (MS), siccité, matières organiques et minérales. 12 des 14 ouvrages en fonctionnement sont concernés (hors Sainte-Suzanne et Grand-Bois).

A l'issue de chaque diagnostic, un rapport complet est remis à la commune dans un délai moyen de 90 jours comprenant le délai 30 jours de remise des résultats d'analyses en format normalisé par le laboratoire prestataire de service.

| Localisation de la station d'épuration | Remise du rapport | Bilan 24 heures | Caractérisation des boues |
|---|--------------------------|------------------------|----------------------------------|
| Bras-Panon | 54 jours | X | X |
| Entre-Deux | 90 jours | X | X |
| Saint-Leu | 84 jours | X | X |
| Saint-André | 131 jours | X | X |
| Saint-Denis a Jamaïque | 131 jours | | X |
| Etang-Salé | 124 jours | X | X |
| Cilaos | 117 jours | X | X |
| Saint-Paul Hermitage | 119 jours | X | X |
| Saint-Paul Ville | 85 jours | X | X |
| Saint-Pierre Pierrefonds | 63 jours | | X |
| Saint-Leu | 78 jours | | X |
| Le Port | 63 jours | | X |
| Saint-Louis | 41 jours | X | X |

II. LE CONSEIL ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE, LA FORMATION ET L'INFORMATION

II.1 L'assistance technique

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 attribue aux offices de l'eau, dans les départements d'outre-mer, l'exercice d'une mission d'assistance technique pour l'assainissement, la protection de la ressource en eau, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, auprès de certaines communes (ou établissements publics de coopération intercommunale) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Au cours de cette année, l'assistance technique aux communes s'est organisée par :

- La validation du règlement de service par le Conseil d'administration le 13 mars 2008
- L'élaboration d'un cahier détaillant la nature des interventions éligibles à l'assistance technique,
- La sollicitation par courrier de l'ensemble des communes éligibles,
- La construction d'un programme d'assistance adapté à leur contexte pour les communes des Avirons, la Plaine des Palmistes, Saint Leu, Etang Salé, Entre Deux, Cilaos et Trois Bassins suite à leur souhait.

En fin d'année 2008, le décret relatif à la tarification de l'assistance technique a précisé les modalités de calcul de la rémunération du service. Cet aspect devra faire l'objet d'une délibération du Conseil d'administration.

II.2. La formation et l'information

L'année 2008 est marquée par la poursuite de la mise en œuvre du Schéma directeur de communication élaboré en 2006.

- La communication pour valoriser les missions techniques s'est traduite par la publication de l'état de la ressource et des usages de l'eau à La Réunion (synthèse annuelle 2007). Le Bulletin de situation hydrologique (publication trimestrielle diffusée par voie électronique) a fait l'objet d'une mini-chartre graphique afin de le rendre plus cohérent formellement avec la synthèse annuelle. Deux panneaux d'exposition ont été fabriqués afin de présenter le travail de suivi qualitatif et quantitatif des eaux de surface et des eaux souterraines mené par l'établissement.
- La mission de sensibilisation du public aux questions liées à l'eau a vu l'édition d'un dépliant et d'un guide technique sur la récupération d'eau de pluie, accompagné d'un outil de calcul de dimensionnement de cuve accessible depuis le site internet. Un dépliant et une affiche sur les pollutions diffuses ont été réalisés. La première vague de diffusion de ces derniers a été faite auprès des distributeurs de produits phytosanitaires et d'utilisateurs potentiels de ces produits tels que les collectivités locales. Tous ces supports pédagogiques (dépliants, affiches, ...) continuent à être distribués sur demande, aux écoles maternelles, primaires, collèges et lycées, et aux associations pour des événements et/ou des projets liés à l'eau.
- La communication événementielle a été marquée par quelques temps forts : la Journée mondiale de l'eau, le Salon de la maison, le Carrefour des jeunes du Tampon, la matinée technique d'information Eau et Industrie de l'Adir, la Journée nationale de promotion de la pêche, de l'eau et de la protection des milieux aquatiques, la Semaine mondiale de l'océan, la Fête de la science. Des interventions pédagogiques ont eu lieu au Collège de Terre Sainte, au lycée Bel Air de Sainte-Suzanne et au LEGTA de Saint-Paul pour les élèves du BTS Gemeau.
- Les relations presse font essentiellement suite aux sollicitations des médias (télévision, radio, presse quotidienne et magazine). Elles ont porté principalement sur l'étude et le suivi des milieux aquatiques et littoraux, des ressources en eau et des usages, et aussi sur la sensibilisation du public aux questions liées à l'eau à La Réunion (par exemple : les gestes éco-citoyens).

La banque de données de l'Office a été mise en place et permet la consultation sur Internet (et par services WEB) de tout l'historique des mesures effectuées par l'Office depuis 1975, à l'exception des données hydrobiologie qui sont en cours de migration.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Système d'information sur l'eau (SIE), le portail SIE Réunion a été créé et est maintenu par l'Office de l'eau Réunion. L'interconnexion par l'intermédiaire de services Web a notamment été réalisée entre la banque de données de l'Office de l'eau Réunion et le portail SIE Réunion. De même, des services Web ont été mis en place afin de permettre l'intégration au futur portail national sur les études dans le domaine de l'eau.

Le travail a été initié avec l'ARDA dans le cadre de la mise au standard SANDRE (Service d'administration national des données et référentiels sur l'eau) des banques de données du bassin Réunion.

En ce qui concerne la bancarisation, elle se poursuit pour les banques de données nationales (HYDRO/ADES). Le recensement des dispositifs de collecte de La Réunion continue pour alimenter la banque de données nationale DISC'EAU. De plus, l'Office hébergera la future banque de données (Bibliomar) sur les études marines développée par la DIREN (livraison prévue début 2009).

III. LES AIDES ET LES PARTICIPATIONS FINANCIERES DE L'OFFICE

III.1. Le programme pluriannuel d'aides 2007-2009

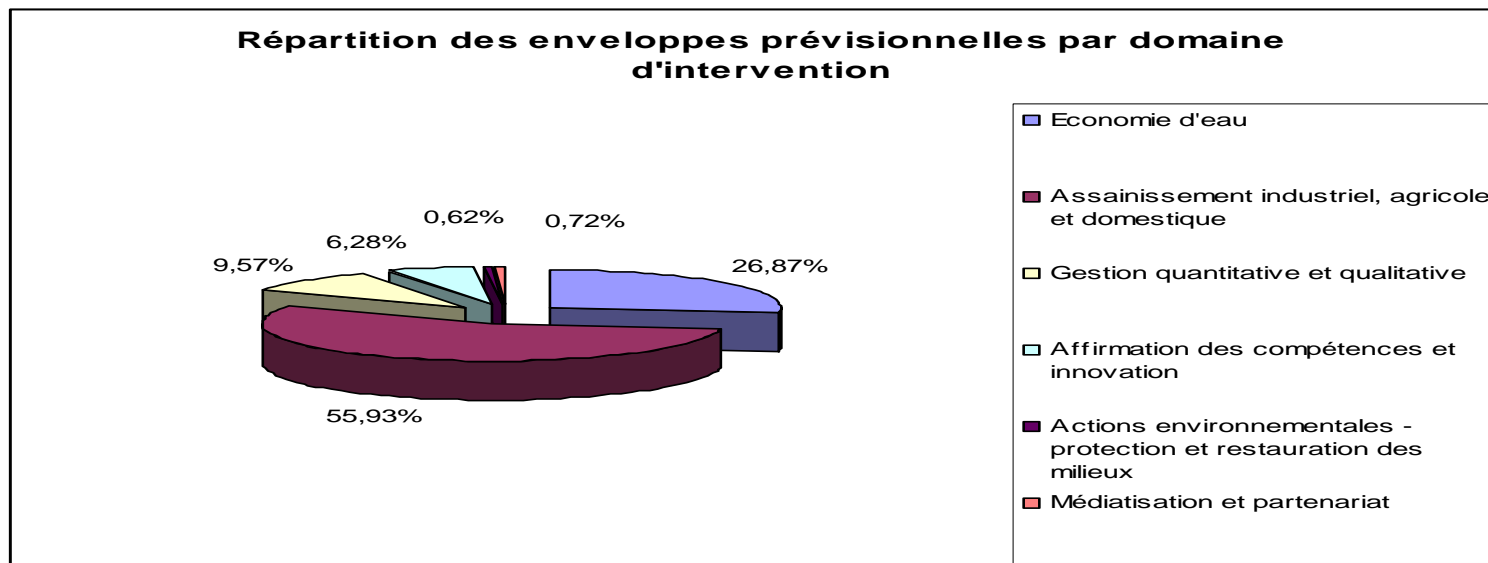
En 2008, l'élaboration de tous les cadres d'intervention (indiquant les critères d'éligibilité des projets, les taux de subvention, les montants plafonds, etc.) a été parachevée.

Le programme d'aides 2007-2009 a été amendé au cours du dernier trimestre 2008 :

- transfert de crédit entre domaines d'intervention
- redéfinition de l'intitulé de certaines mesures sur la base d'appellations plus génériques susceptibles d'intégrer de nouvelles demandes conformes aux objectifs
- création de nouvelles mesures au sein des objectifs
- augmentation de la dotation globale du programme de 14.075.000 € à 16.075.000 € et affectation sur l'objectif « assainissement »
- participation de l'Office de l'eau en tant que contrepartie nationale de la mesure 3-22 « Retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines » des Programmes opérationnels européens (POE) 2007-2013.

Le programme d'aides 2007-2009 amendé est le suivant :

| OBJECTIFS - Actions | Enveloppes |
|--|---------------------|
| ECONOMIE D'EAU Augmenter les performances des réseaux d'alimentation en eau potable Réaliser des économies d'eau dans des secteurs clés | 4 320 000 € |
| ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DOMESTIQUE Améliorer l'assainissement domestique Améliorer l'assainissement industriel Améliorer l'assainissement agricole | 8 991 000 € |
| GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable Prévenir et lutter contre les pollutions agricoles (nitrates, phytosanitaires) | 1 539 000 € |
| AFFIRMATION DES COMPETENCES ET INNOVATION Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et leurs usages Soutenir les études visant à la valorisation agronomique des déchets domestiques Soutenir les opérations-pilotes s'inscrivant dans une démarche "vertueuse" Soutenir l'animation des politiques locales de l'eau | 1 010 100 € |
| ACTIONS ENVIRONNEMENTALES - PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX Favoriser le retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines Soutenir la gestion et la protection de milieux aquatiques de qualité (dont les étangs) | 100 000 € |
| MEDIATISATION ET PARTENARIAT Sensibiliser le grand public aux questions liées à l'eau Sensibiliser le jeune public aux questions liées à l'eau Sensibiliser les acteurs de l'eau | 115 000 € |
| TOTAL DU PROGRAMME D'AIDES 2007 -2009 | 16 075 100 € |



III.2. L'attribution de subvention

Au cours de l'année, 22 demandes de subvention ont été agréées pour un montant total de 1.083.543 €. Le montant global des opérations présentées s'élève à 3 096 229 €. Le taux moyen de subvention des dépenses éligibles est de 46,5%, tandis que le taux moyen de subvention par rapport au montant total du projet est de 42,4%.

| Attributaire | Projet | Montant global du projet (HT) | Dépenses éligibles (HT) | Taux de subvention | Montant de la subvention | Taux de subvention / Montant global du projet |
|----------------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|---------------------------------|--|
| Commune du Tampon | Fourniture et pose de compteurs de sectorisation | 391 220,00 € | 394 220,00 € | 80,00% | 312 976,00 € | 80,00% |
| Commune de Bras-Panon | Fourniture et pose de compteurs de sectorisation | 37 500,00 € | 37 500,00 € | 80,00% | 30 000,00 € | 80,00% |
| Sadeyen Alexis | Renouvellement de goutteurs | 1 456,00 € | 1 456,00 € | 50,00% | 728,00 € | 50,00% |
| Cirest | Poste d'animateur de Sage | 53 000,00 € | 53 000,00 € | 50,00% | 26 500,00 € | 50,00% |
| Sorelait | Equipement de comptage et d'échantillonnage de rejets des eaux | 33 909,55 € | 33 909,55 € | 35,00% | 11 868,34 € | 35,00% |
| Crête d'or | Etude d'amélioration de la station d'épuration | 12 300,00 € | 12 300,00 € | 35,00% | 4 305,00 € | 35,00% |
| Segma | Etude d'amélioration de la station d'épuration | 12 300,00 € | 12 300,00 € | 35,00% | 4 305,00 € | 35,00% |
| Commune de Saint-Philippe | Fourniture et pose de compteurs de sectorisation | 58 673,77 € | 58 673,77 € | 80,00% | 46 939,01 € | 80,00% |
| Commune de Saint-Philippe | Renouvellement de canalisations AEP | 900 244,29 € | 624 773,15 € | 40,77% | 254 713,99 € | 28,29% |
| Senny Palany Jean-Luc | Renouvellement de goutteurs | 3 672,00 € | 3 672,00 € | 50,00% | 1 836,00 € | 50,00% |
| Carpin Jeannick | Renouvellement de goutteurs | 2 160,00 € | 2 030,00 € | 50,00% | 1 015,00 € | 46,99% |
| Commune de Saint-Joseph | Renouvellement de canalisations AEP | 1 161 870,00 € | 384 404,25 € | 55,00% | 211 422,33 € | 18,20% |

| | | | | | | |
|-------------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---|
| Carlot Daniel | Renouvellement de goutteurs | 2 160,00 € | 2 160,00 € | 50,00% | 1 080,00 € | 50,00% |
| Ichabe Patrick | Renouvellement de goutteurs | 2 200,00 € | 1 827,00 € | 50,00% | 913,50 € | 41,52% |
| Sadeyen Marie-Rose May | Renouvellement de goutteurs | 2 040,00 € | 2 030,00 € | 50,00% | 1 015,00 € | 49,75% |
| SCEA Savanna | Renouvellement de goutteurs | 12 165,00 € | 12 165,00 € | 50,00% | 6 082,50 € | 50,00% |
| BRGM | Etude "Prospective et évaluation économique de la stratégie pour l'atteinte de l'équilibre ressource-besoin en eau à La Réunion" | 150 000,00 € | 150 000,00 € | 25,00% | 37 500,00 € | 25,00% |
| Chambre d'agriculture | Opération de collecte des emballages vides des produits phytosanitaires | 82 478,00 € | 48 482,00 € | 24,92% | 12 080,00 € | 14,60% |
| AAPPMASA | Journée nationale de la pêche | 5 872,00 € | 5 872,00 € | 17,03% | 1 000,00 € | 17,03% |
| AAPPMASA | Exposition au Concours de pêche | 7 888,00 € | 2 766,00 € | 28,92% | 800,00 € | 10,14% |
| CEDTM/Kelonia | Journée mondiale de l'océan | 18 791,00 € | 18 791,00 € | 5,32% | 1 000,00 € | 5,32% |
| SIAEP Les Hirondelles | Fourniture et pose de compteurs de sectorisation | 144 330,00 € | 144 330,00 € | 80,00% | 115 464,00 € | 80,00% |
| Attributaire | Projet | Montant global du projet (HT) | Dépenses éligibles (HT) | Taux de subvention | Montant de la subvention | Taux de subvention/ Montant global du projet |

Les subventions attribuées à la Commune de Saint-Philippe en 2008 viennent se substituer à celles attribuées en 2007 qui s'élevaient à 193 300 €.

L'établissement s'est aussi positionné comme contrepartie nationale et a cofinancé 9 projets dans le cadre des mesures eau et assainissement (3-13 et 3-14) des Programmes opérationnels européens 2007-2013 pour un montant total de 3.540.028 €.

| Attributaire | Projet | Mesure POE 2007-2013 | Dépenses éligibles (HT) | Taux de subvention | Montant de la subvention |
|----------------------------------|---|-----------------------------|--------------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| Commune de Saint-Leu | Construction de la Step de Bois-de-Nèfles | 3-14/1 | 8 607 296,00 € | 28,00% | 2 410 042,88 € |
| Commune de Saint-Pierre | Etude de l'extension de la Step de Pierrefonds | 3-14/1 | 355 000,00 € | 22,00% | 78 100,00 € |
| Commune de Saint-André | Equipement forage Terre -rouge II | 3-14/2 | 328 142,63 € | 22,00% | 72 191,38 € |
| Commune de Sainte-Suzanne | Equipement forage Bel air | 3-14/2 | 179 200,00 € | 24,00% | 43 008,00 € |
| Commune de Sainte-Suzanne | Forage Deux rives | 3-14/2 | 700 000,00 € | 24,00% | 168 000,00 € |
| Commune de Saint-André | Forage Ravine creuse | 3-14/2 | 259 900,00 € | 22,00% | 57 178,00 € |
| Commune de Saint-Paul | Révision du schéma directeur AEP | 3-13/2 | 96 520,00 € | 24,00% | 23 164,80 € |
| Commune de Saint-Benoît | Transfert des eaux usées vers la Step | 3-13/1 | 2 499 047,00 € | 26,00% | 649 752,22 € |
| Commune de Saint-Joseph | Interconnexion de réseaux : refoulement du Puits Lebon vers le réservoir Cazala | 3-14/2 | 175 415,30 € | 22,00% | 38 591,37 € |

L'attribution de la subvention à la Commune de Saint-Leu pour la construction de la station d'épuration de Bois-de-Nèfles par l'Office de l'eau en tant que contrepartie nationale des programmes opérationnels européens remplace une délibération prise par le conseil d'administration de l'Office de l'eau en juin 2006.

Au total pour l'année 2008, l'établissement a donc attribué des aides financières pour un montant de 4.623.572 €, réparties comme suit :

- en tant que contrepartie nationale des POE, 3.540.028,65 € (76,56 %)
- sur le programme d'aides spécifique de l'Office, 1.083.543,67 € (23,44 %)

IV. LES FONCTIONS SUPPORTS

IV.1 Les ressources humaines

Les effectifs de l'Office de l'eau Réunion sont passés, entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, de **22 agents** à **21 agents** occupant chacun un emploi permanent aux tableaux des effectifs. Un emploi permanent a été déclaré vacant au 5 décembre 2008 suite à une démission. Le recrutement était en cours au 31 décembre 2008.

Courant 2008, il y a eu deux recrutements qui ont fait suite au remplacement d'un agent ayant sollicité une mise en disponibilité pour convenance personnelle et à une fin de contrat.

Ces deux recrutements ont été établis sur la base de contrat à durée déterminé à défaut de candidature statutaire pour les emplois concernés.

11 mois d'emplois occasionnel ont également été mis en œuvre pour un coût de 38.149 €, comprenant le traitement brut et les charges patronales, soit 5 mois sur la mission d'étude préalable à la mise en œuvre des redevances et 6 mois sur la mission de mise en œuvre opérationnelle des redevances d'usages de l'eau.

Eléments de bilan social au 31 décembre 2008 des emplois permanents uniquement

| | |
|---------------------------------------|---|
| STATUT | 18 statutaires – 3 contractuels de droit public |
| REPARTITION PAR SEXE | 17 hommes – 4 femmes |
| MOYENNE D'AGE | 37.9 ans |
| REPARTITION EN CATEGORIE HIERARCHIQUE | Catégorie A : 8, catégorie B : 5, catégorie C : 8 |

IV.2 Le budget

La situation budgétaire 2008 était arrêtée en prévision à :

| FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--|---|
| 13 808 002.05 € dont un résultat excédentaire reporté de 6 089 146.05 € | 13 953 455 € dont un résultat excédentaire reporté de 2 750 047.86 € |

La réalisation comptable du budget par chapitre se présente comme suit (sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2008 et des possibles opérations de fin d'exercice non encore effectuées) :

| | | INVESTISSEMENT | |
|-----------------------------------|----------------------|---|---------------------|
| 011 : charges générales | 609 748.42 | 2041 : subventions d'investissement aux tiers publics | 675 748.80 |
| 012 : frais de personnel | 1 019 203.70 | 2042 : subventions d'investissement aux tiers privés | 13 154.00 |
| 65 : charges d'activité | 66 325.44 | 205 : immobilisations incorporelles | 67 082.95 |
| 042 : Dotation aux amortissements | 173 276.10 | 2157 : achat de matériels | 4 194.00 |
| | | 21838 : achat de matériels informatiques | 2 673.54 |
| | | 040 : Dotations aux amortissements | 22 000.00 |
| TOTAL DES DÉPENSES | 1 868 553.66 | TOTAL DES DÉPENSES | 784 583.29 |
| 70 : Produits des services | 1 158.40 | 1068 : Dotation capitalisée | 1 105 795.14 |
| 73 : Impôts et taxes* | 14 965 304.93 | 10251 : Dons et legs | 422 988.12 |
| 74: Dotations et participations | 103 231.35 | 040 : Amortissement | 173 276.10 |
| 75 : Autres produits d'activité | 17 803.56 | | |
| 042 : Dotation aux amortissements | 22 000.00 | | |
| 76 : Produits financiers | 6 249.59 | | |
| 77 : Produits exceptionnels | 22 000,00 | | |
| TOTAL RECETTES | 15 118 933.91 | TOTAL RECETTES | 1 702 059,36 |
| SOLDE RECETTES - DÉPENSES | 13 250 380.25 | SOLDE RECETTES - DÉPENSES | 917 476.07 |

Pour mémoire, les dépenses de fonctionnement engagées et non mandatées sur l'exercice 2008, inscrites au budget primitif de 2009, sont de **726 095.00 €**. Le solde des restes à réaliser d'investissement (différence des recettes et des dépenses) s'élève à **5 924 609.75 €**.

* Le résultat brut de la section de fonctionnement en 2008 a largement été impacté par la mise en œuvre, suite à une recommandation de la chambre régionale des comptes, de la procédure du rattachement des charges et des produits à l'exercice. Cette technique permet de rattacher sur un exercice N, des charges pour lesquelles le service fait a effectivement été constaté en N sans que la facturation ait été produite au 31/12/N mais également des produits correspondants à des droits acquis au cours d'un exercice considéré. Jusqu'alors ne rentraient dans le résultat d'une année N que les produits effectivement réalisés de la redevance « prélèvement » N-1 et ce compte tenu du calendrier des obligations déclaratives prévues par la loi.

Sur l'exercice 2008, 7 546 304.93 € de titres ont été émis au vu des déclarations reçues en 2008 pour la redevance « prélèvement » due au titre de l'année 2007 et 7 419 000 € ont été rattachés au titre de la redevance « prélèvement » de l'année 2008 estimée (base redevance 2007 arrondie) qui ne sera effectivement réalisée qu'en 2009.

Le résultat de l'exercice 2008 se trouve donc majoré ; l'équilibre sera rétabli à l'arrêt du résultat 2009 qui ne comptabilisera de fait qu'une seule réalisation (redevance « prélèvement » prévue 2009 rattachée à l'exercice 2009).

Il convient de noter qu'afin de ne pas aller à l'encontre du principe de sincérité budgétaire en l'absence de connaissance certaine des bases ni la redevance « pollution diffuse », ni la redevance « protection des milieux aquatiques » n'ont pu être rattachées pour cet exercice.

Pour les mêmes raisons, l'impact de l'abaissement du seuil à 10 000 m³ pour le recouvrement de la redevance « prélèvement » n'a pas non plus été pris en compte dans le produit estimé à rattacher.

IV.3 Les redevances d'usage de l'eau

Une étude a été menée tout au long de l'année 2008 sur l'applicabilité des redevances d'usages de l'eau prévues par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) du 30 décembre 2006, à La Réunion. Cette étude a pour objectif de proposer au Comité de bassin Réunion une stratégie de mise en œuvre des nouvelles redevances intégrant les éléments de contexte propres au bassin réunionnais. Pour cela, une méthode a été adoptée : étudier d'une part les besoins de financement à l'échelle du bassin Réunion et d'autre part, les modalités de mise en œuvre des redevances afin d'élaborer une proposition de mise en place des redevances. Cette étude a permis de montrer que la redevance pour stockage d'eau en période d'étiage n'était pas applicable à La Réunion, faute d'assiette.

Suite à cette étude, le Comité de bassin Réunion et le conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion ont voté la mise en place de deux nouvelles redevances : la redevance pour protection des milieux aquatiques à compter du 1^{er} janvier 2008, et la redevance pour pollutions diffuses à compter du 1^{er} janvier 2009. Le conseil d'administration de l'établissement a également voté l'abaissement du seuil de recouvrement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau à partir du 1^{er} janvier 2009, comme le permet la Lema.

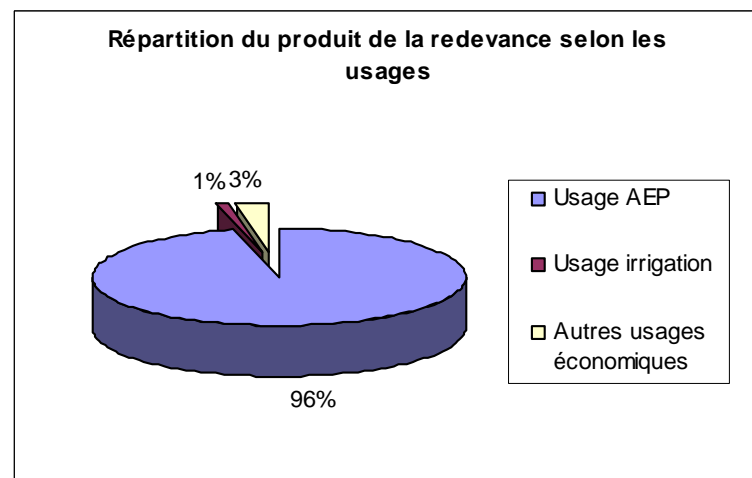
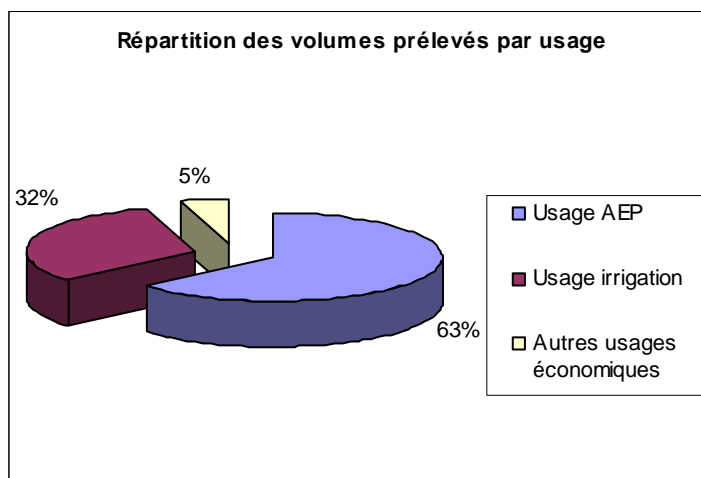
IV.3.1. La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Le volume total d'eau prélevé est en diminution par rapport à l'année précédente. Cette baisse est due à la diminution des volumes prélevés pour l'usage d'alimentation en eau potable (AEP). Les volumes prélevés aux titres de l'usage agricole et des autres usages économiques ont connu une légère augmentation, cependant cette dernière ne compense pas pour autant la baisse liée à l'usage d'alimentation en eau potable.

Malgré cette diminution globale des volumes prélevés, les recettes engendrées par le recouvrement de la redevance en 2008 affichent une progression de 22,31% par rapport à celles recouvrées en 2007 du fait de l'augmentation du taux pour l'usage AEP au 1^{er} janvier 2007.

La répartition des volumes prélevés par usage ainsi que les recettes associées sont indiquées dans le tableau suivant :

| USAGE | Eau potable | Irrigation | Autres activités économiques | TOTAL |
|--|----------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Volumes prélevés (en m³) | 144 953 371 m ³ | 172 664 661 m ³ | 10 936 151 m ³ | 228 534 183 m ³ |
| Titres émis (en €) | 7 247 668,55 € | 72 644,66 € | 218 723,02 € | 7 539 036,23 € |



Par ailleurs, 2,2 millions de mètres cube d'eau prélevée en 2007 ont été exonérés de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau. Il s'agit des prélèvements servant à la production d'énergie renouvelable, à la réalimentation du milieu naturel ainsi que des prélèvements dont les volumes sont inférieurs au seuil de recouvrement de la redevance (50 000 mètres cube d'eau prélevée par an).

IV.3.2 La redevance pour protection du milieu aquatique

La redevance pour protection des milieux aquatiques a été votée par le conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion au début de l'année 2008. Cette redevance s'applique depuis le 1^{er} janvier 2008 lors de la vente de cartes de pêche par les associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques.

Les montants de cette redevance sont les suivants :

| Catégorie de redevables | Montant de la redevance en 2008 |
|---|--|
| Personne majeure exerçant la pêche à l'année | 8,80 € |
| Personne exerçant la pêche pendant 15 jours consécutifs | 3,80 € |
| Personne exerçant la pêche à la journée | 1 € |

Les recettes attendues pour cette redevance sont estimées à environ 4 000 euro

IV.3.3 La redevance pour pollutions diffuses

Au cours de l'année 2008, le conseil d'administration de l'Office de l'eau a décidé l'application de la redevance pour pollutions diffuses au 1^{er} janvier 2009. Cette redevance est assise sur les quantités de substances actives contenues dans les produits phytopharmaceutiques et classées en trois catégories selon leur dangerosité. La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) prévoit un taux plafond de redevance en fonction de chaque catégorie. Le tableau suivant présente les taux appliqués en 2009.

| Catégorie de substances | Taux appliqué en 2009 (€/kg ou l de substance active) |
|---|--|
| Substances toxiques, très toxiques, cancérogènes, mutagènes ou tératogènes | 3,00 |
| Substances dangereuses pour l'environnement ne relevant pas de la famille chimique minérale | 1,2 |
| Substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale | 0,50 |

Les recettes attendues pour cette redevance sont d'environ 160 000 euros par an.

IV.3.4 Les autres redevances prévues par la Lema

L'étude d'applicabilité des redevances d'usages de l'eau se poursuit en 2009, sur demande du Comité de bassin Réunion, afin de compléter les données d'assiette et d'analyse nécessaires à la mise en œuvre des quatre redevances restantes jugées applicables sur le territoire réunionnais :

- la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique
- la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique,
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte,
- la redevance pour obstacles sur les cours d'eau.

IV.4 L'organisation de la gouvernance

En 2008, l'office de l'eau Réunion a confirmé son engagement en tant qu'acteur pour la mise en œuvre des programmes opérationnels européens dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, pour la période 2007-2013. Par délégation du conseil d'administration, 8 décisions confirmant cet engagement ont été prises suites aux avis définitifs rendus par le comité local de suivi du programme.

| N° Décision | Date de signature | Objet |
|-------------|-------------------|--|
| 2008/03 | 12 août 2008 | Positionnement de l'Office de l'eau en qualité de contrepartie nationale POE Commune de Saint-Pierre conception extension Pierrefonds |
| 2008/04 | 06 octobre 2008 | Positionnement de l'Office de l'eau en qualité de contrepartie nationale POE Commune de Saint-André Forage Terre Rouge II |
| 2008/05 | 06 octobre 2008 | Positionnement de l'Office de l'eau en qualité de contrepartie nationale POE Commune de Sainte Suzanne Forage Bel Air |
| 2008/06 | 06 octobre 2008 | Positionnement de l'Office de l'eau en qualité de contrepartie nationale POE Commune de Sainte Suzanne forage deux rives |
| 2008/07 | 06 octobre 2008 | Positionnement de l'Office de l'eau en qualité de contrepartie nationale POE Commune de Saint Leu STEP Bois de Nèfles |
| 2008/08 | 27 novembre 2008 | Positionnement de l'Office de l'eau en qualité de contrepartie nationale POE Commune de Saint-André Forage Ravine creuse |
| 2008/09 | 15 décembre 2008 | Positionnement de l'Office de l'eau en qualité de contrepartie nationale POE Commune de Paul Révision du Schéma AEP |
| 2008/10 | 15 décembre 2008 | Positionnement de l'Office de l'eau en qualité de contrepartie nationale POE Commune de Saint-Benoît Transfert EU |

Un accord de principe pour le financement d'un projet de la Commune de Saint-Joseph: « Interconnexion de réseaux : refoulement puits Lebon – réservoir Cazala» (montant 38 591.37 €) a également été donné, mais n'a pas été formalisé en l'absence de l'avis favorable définitif du comité local de suivi.

Le Directeur de l'Office participe aux réunions mensuelles de la commission eau des services de l'Etat placée sous l'autorité du Préfet coordinateur de Bassin et animé par le Directeur Régional de l'ENvironnement, Délégué de bassin.

Concernant l'ONEMA, le Directeur de l'office en sa qualité de représentant des Offices de l'eau d'Outre-Mer a participé à 3 conseils d'administration de cette instance. Lors de la séance du novembre 2009, les orientations budgétaires de l'ONEMA en faveur de l'Outre Mer ont été confirmées sur la base du plafond annuel d'engagement de 14 millions d'euros répartis ainsi que suit :

- Environ 12 millions d'euros pour le financement d'infrastructures d'assainissement et éventuellement d'adduction en eau potable ;
- Environ 2 millions d'euros pour des études liées à la Directive cadre européenne sur l'eau et les autres missions spécifiques de soutien à la connaissance.

A l'invitation du Conseil économique et social de la Nouvelle Calédonie, l'Office a pris part aux assises de l'eau qui se sont déroulées du 19 au 23 mai 2008 à Nouméa, afin de fixer des orientations de meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques en Nouvelle Calédonie.

Il s'agissait de débattre des conditions et des outils à valider pour une concertation très élargie prenant en compte les politiques publiques, les administrations locales, les sciences, les usages de l'eau et les coutumes, le développement socio-économique, la protection de l'environnement, pour un diagnostic de l'état du Droit et des enjeux, pour une stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, pour une évaluation des besoins en équipements de services d'eau et de protection de l'environnement, pour une approche du financement correspondant.

IV.5 Le siège de l'Office

Suite aux recherches entreprises par la Direction de l'Office sous mandat du conseil d'administration, un engagement pour un local sis 49 rue MAZAGRAN à SAINT-DENIS a été pris auprès de l'agence Herren Immobilier. La prise à bail effective du local initialement prévue au 15 novembre 2008 a été reportée au courant février 2009.

Un marché de maîtrise d'œuvre en vue de concevoir l'aménagement de ce local a été lancé en août 2008. Il a été notifié à l'agence PETR de Saint-Pierre en janvier 2009.

Les travaux devraient être réalisées à compter de mars 2009 pour une durée de 6 mois. Le montant de l'enveloppe a été programmé (hors maîtrise d'œuvre) à 200 000 € HT.

Le déménagement des services de l'Office de l'eau devrait intervenir en début de dernier trimestre 2009.

IV.6 Les moyens en informatique et de communication

Un progiciel de gestion comptable et financière a été acquis pour répondre aux nouveaux besoins de gestion budgétaire, de gestion des ressources humaines et de communication dématérialisée.

Une suite logicielle de Publication Assistée par Ordinateur a été acquise afin de permettre à l'Office de réaliser directement ses supports de communication habituels (Synthèse annuelle, Bulletins de Situation Hydrologique ...etc.).

Les ordinateurs portables servant à la configuration des stations in situ ont été remplacés par des minis portables de type « netbook » ; cela permet un gain en mobilité et en autonomie pour un coût réduit par rapport à des ordinateurs portables standard. La base de données de l'Office de l'eau Réunion a été rénovée en interne pour être en adéquation avec la banque de données sur Internet et faciliter la gestion des données produites par l'Office.

Le marché de prestations de téléphonie mobile a été renouvelé en décembre 2008 : l'opérateur co-contractant reste Orange Réunion.

La communication institutionnelle a été consacrée à l'animation du site internet institutionnel et à la création d'une plaquette institutionnelle. Le site institutionnel de l'Office a été entièrement rénové et répond notamment aux exigences d'accessibilité pour les personnes handicapées. Les agents sont dotés d'une nouvelle carte professionnelle.

IV.7 Les moyens de transport

Le parc des véhicules de l'Office est détaillé dans le tableau ci-après.

| Immatriculation | Type | Mise en circulation | Affectation | Kilométrage parcouru en janvier 2009 |
|------------------------|-----------------|----------------------------|---------------------|---|
| 650 BFH | RENAULT PARTNER | 30/04/98 | Services techniques | 136 029 |
| 94 BHQ | PEUGEOT KANGOO | 19/11/99 | Services techniques | 112 360 |
| 985 BKD | PEUGEOT 206 | 11/12/00 | Services techniques | 80 229 |
| 385 BML | RENAULT CLIO | 20/06/02 | Administration | 69 999 |
| 202 BPG | TOYOTA 4x4 | 30/09/03 | Services techniques | 54 944 |
| 210 BPP | RENAULT MEGANE | 10/12/03 | Administration | 80 607 |
| 944 BRS | RENAULT CLIO | 12/05/05 | Services techniques | 57 935 |
| 659 BSS | CITREN BERLINGO | 12/10/05 | Services techniques | 48 434 |
| 677 BVE | CITROEN C3 | 23/10/06 | Administration | 9 618 |

IV.8 La commande publique

La liste des marchés devant être publiés en vertu de l'article 133 du code des marchés publics permet de visualiser pour 2008 les engagements financiers (hors subventions) supérieur à 4 000 € HT. Cette liste publiée sur le site internet de l'Office est jointe en annexe du présent rapport.

ANNEXE : LISTES DES MARCHES CONCLUS EN 2008 (article 133 du CMP)

1- MARCHES CONCLUS EN 2008 POUR UN MONTANT COMPRIS ENTRE 4000 ET 19 999 € HT

ACHAT

| DATE | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|------------|--|------------|-----------------------------|-------------|
| 01/01/2008 | Commandes de Chèques déjeuner | 17353,00 | CHEQUE DEJEUNER CCR | 92234 |
| 01/01/2008 | Achat billet d'avion divers compagnie aérienne | 12135,85 | TROPIC VOYAGE | 97400 |
| 01/01/2008 | Carburant | 8159,50 | STATION TOTAL PROVIDENCE | 97400 |
| 01/12/2008 | Marché d'impression 2008-A-03 | 11078,90 | NID IMPRIMERIE | 97400 |
| 01/01/2008 | Matériels réseaux divers | 4194,00 | OTT FRANCE | 13799 |
| 05/05/2008 | Equipement recharge pour sondes | 8991,10 | NEOTEK SAS | 78190 |

SERVICE

| DATE | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|------------|-----------------------------------|------------|--------------------------|-------------|
| 01/01/2008 | Assurances | 4549,46 | GROUPAMA | 97490 |
| 01/01/2008 | Honoraires cabinet comptable | 4814,75 | AOI | 97420 |
| 01/01/2008 | Abonnement Annonces et insertion | 5406,07 | Le QUOTIDIEN Pub. Abt | 97400 |
| 01/01/2008 | Abonnement annonces et insertion | 5540,39 | Le Journal de L'Ile | 97400 |
| 01/01/2008 | Téléphonie mobile | 6060,22 | ORANGE Réunion | 97400 |
| 01/01/2008 | Maintenance photocopieur | 5870,83 | BLANCHE BIRGER | 97400 |
| 20/08/2008 | Honoraire (frais d'agence) | 6705,07 | HERREN IMMOBILIER | 97400 |
| 01/01/2008 | Entretien et Nettoyage des locaux | 4526,52 | REUNION TOUS SERVICES | 97490 |
| 14/02/2008 | Prélèvement d'eau | 7560,00 | ASCONIT | 31520 |

TRAVAUX

| DATE | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|------|-------|------------|--------------|-------------|
|------|-------|------------|--------------|-------------|

2- MARCHE CONCLUS EN 2008 POUR UN MONTANT COMPRIS ENTRE 20000 ET 49 999 € HT**ACHAT**

| DATE DU MARCHE | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|

SERVICE

| DATE DU MARCHE | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|----------------|--|------------|--------------|-------------|
| 11/02/2008 | Marc hé 2007/06 analyse des eaux usées | 19267,08 | LCA | 17000 |
| 06/12/2008 | Marché communication révision du SDAGE | 21365,00 | METIS | 97000 |

TRAVAUX

| DATE DU MARCHE | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|

3- MARCHE CONCLUS EN 2008 POUR UN MONTANT COMPRIS ENTRE 50000 ET 89 999 € HT**ACHAT**

| DATE DU MARCHE | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|----------------|--|------------|--------------|-------------|
| 08/04/2008 | Acquisition d'un progiciel de gestion des ressources humaines et d'un progiciel de gestion budgétaire et comptable | 81440,00 | OCII | 97400 |

SERVICE

| DATE DU MARCHÉ | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|

TRAVAUX

| DATE DU MARCHÉ | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|

4- MARCHÉ CONCLUS EN 2008 POUR UN MONTANT COMPRIS ENTRE 90000 ET 134 999 € HT

| DATE DU MARCHÉ | OBJET | MONTANT TTC | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|----------------|-------|-------------|--------------|-------------|
| NEANT | | | | |

5- MARCHÉ CONCLU EN 2008 POUR UN MONTANT COMPRIS ENTRE 1350000 ET 205 999 € HT

ACHAT

| DATE DU MARCHÉ | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|

SERVICE

| DATE DU MARCHÉ | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|----------------|---|------------|-------------------------|-------------|
| 14/02/2008 | Analyse eaux (M 2007/07 lot 2 micropolluant) - | 204 881,68 | Laboratoire de la Drome | 26904 |

TRAVAUX

| DATE DU MARCHE | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|

6- MARCHE CONCLU EN 2008 POUR UN MONTANT SUPERIEUR A 206 000€ HT**ACHAT**

| DATE DU MARCHE | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|
| NEANT | | | | |

SERVICE

| DATE DU MARCHE | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|----------------|----------------------------------|------------|--------------|-------------|
| 14/02/2008 | Analyse eaux (lot 1 biochimie) - | 261 258,71 | LDEHM | 97400 |

TRAVAUX

| DATE DU MARCHE | OBJET | MONTANT HT | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|----------------|-------|------------|--------------|-------------|
| NEANT | | | | |